

Bâtir 2031

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Rapport du Forum métropolitain des élu(e)s 2010

Communauté métropolitaine de Québec

ISBN 978-2-923826-03-5
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

MOT DU PRÉSIDENT



Le samedi 19 juin dernier, 22 maires et une centaine de conseillers municipaux de la grande région de Québec ont participé au Forum métropolitain 2010 organisé par la Communauté métropolitaine de Québec. Il s'agit là, à n'en pas douter, d'un réel succès.

Tous ont eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur les moyens à emprunter pour faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif, pour bâtir une région plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable et pour faire en sorte que les gestes posés le soient selon les principes du développement durable.

Pour chacun de ces défis, une série d'orientations a été retenue. Ces orientations serviront d'assises à l'élaboration du premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Le temps est venu de faire progresser ce dossier. Ensemble, nous pourrons rapidement proposer à la population de la région métropolitaine de Québec un *Plan* structurant qui assurera prospérité et qualité de vie aux collectivités d'aujourd'hui et de demain.

Bâtir 2031, tel devrait être notre objectif commun !

Le président de la CMQ,

Régis Labeaume
Maire de Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 5

2. Programme et déroulement de la journée 6

3. Résumé des présentations de la matinée 7

3.1 Vidéo de présentation des défis par la CMQ 7

3.2 Maire de Québec et président de l'agglomération de Québec 7

3.3. Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier 7

3.4 Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré 8

3.5 Préfet de la MRC de L'île-d'Orléans 8

3.6 Mairesse de Lévis 9

4. Discussions sur les défis et les orientations 10

4.1 Constats 10

4.2 Prémisses et valeurs exprimées 10

4.3 Les orientations préliminaires retenues pour la poursuite des travaux relatifs au PMAD 11

4.3.1 Défi 1 : Faire de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif 11

4.3.2 Défi 2 : Bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable 13

4.3.3 Défi 3 : Construire une région métropolitaine durable 15

5. Prochaines étapes 17

ANNEXES

1. Participants au Forum 20

2. Documents remis aux participants 21

3. Revue de presse 23

1 INTRODUCTION



À l'invitation du président de la Communauté métropolitaine de Québec, 112 maires et conseillers municipaux provenant de l'ensemble du territoire ont accepté, le samedi 19 juin dernier, de partager leurs points de vue sur ce que devrait devenir la région en 2031.

Le Forum métropolitain des élus s'inscrivait dans le cadre de l'élaboration du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Il avait pour objectif de dégager les orientations générales préliminaires devant guider la suite des travaux.

Le Forum n'avait donc pas de caractère décisionnel. Il devait permettre de prendre connaissance des défis métropolitains en matière d'aménagement et de développement du territoire, de donner l'occasion au plus grand nombre possible d'élus d'exprimer leurs points de vue et leurs réponses à l'égard desdits défis et de permettre à la CMQ de dégager un certain nombre d'orientations pour chacun des défis.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, cinq documents ont au préalable été transmis à chacun des participants. Toutes les discussions se sont tenues à huis clos, c'est-à-dire sans la présence de participants ou d'auditeurs non élus.

L'actuel *Rapport* présente le programme de la journée, explique le déroulement des échanges, résume les présentations faites en matinée, reprend les principales interventions des participants puis présente les orientations dont ont convenu les élus pour chacun des trois défis à l'ordre du jour, à savoir « attirer », « structurer » et « durer ».

Ce *Rapport* est transmis aux membres du conseil de la CMQ ainsi qu'à tous les participants du Forum afin de guider le conseil dans la préparation d'un projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, lequel doit être complété d'ici le 30 avril 2011.

2. PROGRAMME ET DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Animée par la journaliste reconnue Françoise Guénette, la journée a débuté par la présentation d'une vidéo rappelant les grands défis auxquels la région métropolitaine de Québec devra faire face au cours des 20 prochaines années en matière d'aménagement du territoire. Les conférences successives du maire de Québec et président de l'agglomération, des préfets des trois MRC et de la mairesse de Lévis ont permis de démarrer les échanges entre élus.

Sur l'heure du lunch, les éléments d'orientations soulevés en avant-midi ont été retranscrits dans une présentation PowerPoint puis proposés aux participants en après-midi pour commentaires et bonifications. Les changements proposés étaient instantanément inscrits à même la présentation que tous pouvaient voir à l'écran géant.

La journée s'est terminée par un mot de clôture de chacun des conférenciers. Tous les participants ont été invités à prendre un verre de l'amitié.



8 h : Accueil et inscription

9 h : Ouverture du Forum

9 h 15 : Présentation des grands défis métropolitains en matière d'aménagement du territoire (CMQ)

9 h 30 : Interventions eu égard aux trois défis présentés 1) faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif; 2) bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable; 3) construire une région métropolitaine durable

9 h 30 : Le maire de Québec et président de l'agglomération

9 h 45 : Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

10 h : Le préfet de la MRC de L'île-d'Orléans

10 h 15 : Pause

10 h 30 : Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

10 h 45 : La mairesse de Lévis

11 h : Animation et échanges entre les deux maires et les trois préfets, avec interventions des autres élus présents

12 h : Repas

13 h 30 : Animation et échanges entre tous les élus

13 h 30 : Faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif

14 h 10 : Bâtir une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable

14 h 50 : Construire une région métropolitaine durable

15 h 30 : Mots de clôture

15 h 30 : La mairesse de Lévis

15 h 35 : Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

15 h 40 : Le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

15 h 45 : Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

15 h 50 : Le maire de Québec et président de l'agglomération

15 h 55 : Fin du Forum et verre de l'amitié

3. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS DE LA MATINÉE

3.1 Bâtir 2031 : le temps est venu de choisir ENSEMBLE un modèle de développement

Résumé de la vidéo de présentation des défis métropolitains

Dans une vidéo préparée pour le Forum métropolitain 2010, la Communauté métropolitaine de Québec invite ses vingt-huit municipalités constituantes à dialoguer ensemble afin d'identifier les orientations qui serviront de base au futur *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* Cette vidéo présente différents constats et propose de relever trois défis afin de mieux positionner la grande région de Québec à l'échelle nationale et internationale. Ces trois défis s'énoncent ainsi : « attirer » en faisant de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif, « structurer » en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable et, finalement, « durer » en construisant une région métropolitaine capable de répondre aux besoins du présent sans nuire aux aspirations des générations futures. La région métropolitaine de Québec a tous les atouts en main, mais la partie n'est pas gagnée. Par conséquent, le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* est une invitation au dialogue pour dessiner ENSEMBLE l'avenir d'une région métropolitaine d'envergure internationale.

3.2 Protéger et mettre en valeur nos atouts pour attirer de nouveaux citoyens et maintenir notre développement économique

Résumé de la présentation du maire de Québec et président de l'agglomération de Québec, M. Régis Labeaume

Pour le maire de Québec et président de l'agglomération, le maintien de la santé économique de la région métropolitaine dépend de notre capacité à attirer de nouveaux citoyens. Pour y arriver, la région doit, tout d'abord, offrir des milieux de vie diversifiés et de qualité. Ensuite, elle doit mettre en valeur son territoire et favoriser la mobilité durable en développant, notamment, son réseau de transport collectif. Finalement, en ce qui concerne la protection



du cadre naturel, les élus de la région doivent s'engager à protéger la couronne verte et les bassins versants en requalifiant et densifiant les territoires déjà développés. Par conséquent, il est important que tous les élus de la région décident dès maintenant ce à quoi ressemblera le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec dans un avenir rapproché afin de disposer du temps nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Monsieur Labeaume tient également à rappeler que les scénarios de croissance démographique conçus par l'ISQ indiquent que la population de la Communauté augmentera substantiellement d'ici 2031 et que, dans ce contexte, le futur *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) prend tout son sens.

3.3 Relever les défis métropolitains et planifier l'ensemble du territoire en tenant compte de la complémentarité entre les espaces urbains et périurbains

Résumé de la présentation du préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M. Jacques Marcotte

La MRC de La Jacques-Cartier connait une croissance démographique remarquable depuis plusieurs années. Elle souhaite poursuivre sur cette lancée en favorisant le tourisme, les événements familiaux, les compétitions de haut niveau, le développement de nouveaux espaces industriels, l'interconnexion des réseaux bleu-blanc-vert, la création d'un lien terrestre est-ouest et la consolidation de ses pôles urbains existants. Consciente de l'importance de protéger la qualité environnementale du territoire, la

MRC souligne également que plusieurs municipalités ont adopté de bonnes pratiques de gestion environnementales et que cette protection représente une valeur importante en matière de développement. Pour ce qui est de répondre aux défis métropolitains identifiés dans le cadre de ce Forum, la MRC souligne l'importance de respecter les particularités de l'ensemble des composantes territoriales et d'atténuer les clivages entre l'urbain et le périurbain par une planification adaptée de l'aménagement du territoire.

3.4 Promouvoir la mise en place d'une action concertée en matière d'aménagement afin de changer nos façons de faire et tirer profit des particularités de toutes les composantes territoriales de la région métropolitaine

Résumé de la présentation du préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, M. Pierre Lefrançois

Le territoire de la Côte-de-Beaupré joue un rôle distinct et complémentaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. La diversité des emplois disponibles et la qualité de son environnement offrent un milieu de vie intéressant aux citoyens souhaitant s'installer dans la région. Pour assurer son plein développement, l'aménagement de la Côte-de-Beaupré doit être adéquatement planifié afin de créer des pôles viables, offrir une variété de densités aux citoyens, favoriser la mixité des usages et protéger les terres agricoles. Au cours des prochaines années, il apparaît également important de requalifier le corridor riverain du Saint-Laurent, d'embellir le parcours de la route 138, de mettre en valeur les paysages, de développer un système de transport en commun efficace et d'interconnecter les réseaux cyclables de la région métropolitaine. Par conséquent, il est d'important d'améliorer la concertation entre l'ensemble des partenaires métropolitains afin de changer nos façons de faire et ainsi mettre en place des actions communes et complémentaires qui permettent de répondre aux défis qui se présentent.

3.5 Trouver un juste équilibre entre la protection du caractère distinctif du milieu périurbain et son développement

Résumé de la présentation du préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, M. Jean-Pierre Turcotte

Protégé par la *Loi sur les biens culturels* en tant qu'arrondissement historique, l'Île-d'Orléans est un espace singulier de la région métropolitaine de Québec. En matière de développement, la MRC a identifié deux caractéristiques indéniables à préserver, soit le caractère agricole de son territoire et la richesse de son patrimoine. Le vieillissement de la population résidante représente l'un des principaux défis auquel sont confrontées les municipalités de l'Île-d'Orléans. Pour ce faire, celles-ci doivent attirer de nouveaux résidents tout en protégeant leur cadre de vie remarquable. Par conséquent, la priorité est donnée aux secteurs déjà construits afin de les consolider. Par ailleurs, la MRC est consciente que la capacité d'attirer une nouvelle population dépend de la qualité de son accessibilité. À ce titre, l'implantation d'une ligne d'autobus desservant la Côte-de-Beaupré et faisant escale à proximité de la chute Montmorency pour desservir la population de l'Île-d'Orléans permettrait aux citoyens de disposer d'un mode de transport alternatif tout en protégeant davantage les milieux naturels à fort potentiel touristique.



3.6 Miser sur la multipolarité, la consolidation du tissu urbain, le transport collectif et la protection du patrimoine naturel pour relever les défis du développement métropolitain.

Résumé de la présentation de la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli

Ces dernières années, la Ville de Lévis a fait de nombreux efforts pour se doter d'un cadre de développement responsable. Plusieurs balises de développement s'inscrivent dans l'esprit des trois défis métropolitains présentés pendant ce Forum. Tout d'abord, la Ville de Lévis s'est engagée à relever le défi de l'attractivité métropolitaine en misant sur la multipolarité, le développement écoresponsable et durable, la densification, la protection du patrimoine bâti, naturel et des paysages, la qualité du cadre de vie, la protection et la mise en valeur du territoire agricole et la construction d'équipements récréotouristiques. Ensuite, en ce qui concerne le défi de la cohérence métropolitaine, la Ville mise sur la densification des pôles, la requalification des espaces centraux et le développement du transport en commun. Finalement, pour ce qui est du défi portant sur le développement durable, plusieurs projets ont été mis de l'avant pour requalifier ou consolider le tissu urbain et protéger la biodiversité. Les objectifs poursuivis par une meilleure planification de l'aménagement à l'échelle de la région métropolitaine sont ambitieux, mais permettront de maintenir et d'améliorer le cadre de vie exceptionnel de la région métropolitaine. La Ville de Lévis a bon espoir que ces objectifs pourront être atteints dans le respect des particularités de chacun et considère qu'il faut, dès maintenant, accepter de bâtir ensemble dans un même esprit.

4. DISCUSSIONS SUR LES DÉFIS ET LES ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES À RETENIR POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX RELATIFS AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Après les présentations faites par le maire de Québec, les préfets des trois MRC et la mairesse de Lévis, des orientations préliminaires formulées à partir des principaux éléments soulevés ont été soumises pour discussion à l'ensemble des élus. Ces orientations ont été modifiées séance tenante en fonction des commentaires reçus.

Avant d'exposer le contenu de ces échéances et les orientations préliminaires ainsi retenues, il apparaît opportun de rappeler les constats, les prémisses et les valeurs qui ont été soulevés par les élus dans la mesure où ces différents éléments doivent également guider les travaux entourant l'élaboration du PMAD. Ces constats, prémisses et valeurs ont aussi été présentés et modifiés séance tenante par les élus.

4.1 Constats

Trois principaux constats se dégagent des discussions tenues au cours de la journée du 19 juin :

+ Les défis et constats mentionnés lors du Forum semblent partagés par la majorité des élus. Ceci est particulièrement évident en ce qui concerne les défis relatifs à l'attractivité territoriale et à la construction d'une région métropolitaine durable.
+ Les élus de la Communauté ont insisté à plusieurs reprises sur le respect et la reconnaissance des particularités spécifiques à chacun des territoires constituant la région métropolitaine.
+ Les élus sont habités par la volonté d'agir rapidement afin de se doter d'un cadre métropolitain commun en matière d'aménagement du territoire.

4.2 Prémisses et valeurs exprimées

Lors des échanges et discussions, les élus ont également mentionné plusieurs prémisses et valeurs qui devraient encadrer le processus d'élaboration du PMAD. Ces prémisses et valeurs sont les suivantes :

+ Prévoir et anticiper les besoins en matière de développement;
+ Travailler ensemble et reconnaitre la complémentarité des différentes composantes territoriales;
+ Miser sur la diversité des cadres de vie;
+ Innover et faire autrement en ce qui a trait à la planification et à l'aménagement du territoire métropolitain;
+ Adopter des règles communes afin de répondre efficacement et de façon concertée aux différents défis métropolitains;
+ Passer de l'interdépendance à la solidarité en ce qui a trait au développement de la région.



4.3 Les orientations préliminaires retenues pour la poursuite des travaux relatifs au PMAD

4.3.1 DÉFI 1 : faire de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif



Lors du Forum de juin 2010, il a été reconnu que, pour assurer et maintenir leur croissance dans un contexte marqué par une plus grande mobilité des personnes et des entreprises à l'échelle nationale et internationale, toutes les régions métropolitaines devraient chercher à renforcer leur attractivité en développant de façon durable leur territoire. Pour répondre à ce défi et proposer un certain nombre d'orientations, trois questions furent posées aux élus.

Q. 1 :

Comment assurer la croissance résidentielle en tenant compte d'une offre limitée en nouveaux espaces?

Résumé des échanges

- Le problème de l'offre limitée en nouveaux espaces pourra être résorbé en diversifiant le type de résidence offert sur le marché. Les municipalités de la CMQ devront, en outre, favoriser des milieux de vie viables, diversifiés, multifonctionnels, écoresponsables et accessibles.
- La densification et le développement de milieux de vie de qualité ne doivent pas être considérés comme étant des notions totalement incompatibles. Il est en effet possible de s'entendre sur des règles de base fondées sur la qualité et la diversité des milieux de vie.
- Les promoteurs devront être accompagnés par les municipalités afin que ceux-ci tiennent compte des préoccupations métropolitaines lorsqu'il est question de développement résidentiel. En outre, les municipalités devront s'associer davantage aux architectes et urbanistes afin de trouver des solutions novatrices. L'objectif est de se développer en continuant à protéger nos milieux de vie.
- La construction de maisons bigénérationelles maximiserait l'utilisation du territoire dans les secteurs les moins denses tout en répondant aux nouveaux besoins liés au vieillissement de la population. Néanmoins, certaines MRC ont de la difficulté à modifier les résidences unifamiliales sur leur territoire pour en faire des maisons bigénérationelles puisque la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) limite ce type de développement. La construction de résidences pour personnes âgées permettrait aussi de densifier et d'offrir un cadre de vie de qualité à ces citoyens.
- Le centre de l'agglomération devrait offrir un produit résidentiel se situant entre le condominium et la maison unifamiliale. Quant aux autres secteurs moins densément peuplés, ils pourront continuer à privilégier la construction de maisons unifamiliales. En fait, il s'agirait de créer une offre résidentielle diversifiée sur l'ensemble du territoire de la région métropolitaine tout en tenant compte des enjeux environnementaux.
- Le zonage peut être utilisé pour augmenter la densité. Les municipalités doivent utiliser cet outil pour densifier les grands axes et requalifier des secteurs sous-utilisés ou en déliquescence, ce qui serait bénéfique pour ralentir la consommation excessive d'espace.
- Le réseau de transport en commun est un outil de développement qui peut également favoriser la consolidation et la densification de plusieurs secteurs urbanisés. Une planification adéquate des transports en commun devrait être perçue comme un facteur de développement.

Q.2 :
Comment accompagner la croissance de l'économie?

Résumé des échanges

- Les municipalités en croissance devraient partager leurs revenus avec les municipalités qui font des efforts pour protéger l'environnement. Les initiatives de plusieurs municipalités seraient donc récompensées.



- La notion de complémentarité est aussi à considérer. Par exemple, un secteur périurbain pourrait se doter d'un centre des congrès pour offrir un produit différent, complétant les services offerts par des centres des congrès plus urbains. Ainsi, les territoires seraient spécialisés en fonction des forces de chacun.
- La CMQ devrait privilégier la construction d'espaces commerciaux ou industriels sur l'ensemble de son territoire afin de réduire les pressions de l'automobile sur le réseau routier en direction du centre de l'agglomération. Toutefois, les centres d'achat sur un étage avec de grands stationnements ne devraient plus être privilégiés. La densification de ce type de commerce et la mixité des usages doivent être privilégiées pour maximiser l'utilisation de l'espace.
- Les zones agricoles sont menacées. La protection, la dynamisation et la mise en valeur de ces zones devraient être favorisées. La promotion du métier d'agriculteur et l'aide aux producteurs sont aussi des voies à explorer, car l'agrotourisme est une source de croissance économique relativement importante (Ex. : les routes gourmandes). Les zones agricoles doivent faire l'objet d'une politique de mise en valeur. Pour ce faire, la région métropolitaine doit limiter les développements sur les terres agricoles et contrôler les effets néfastes de la spéculation foncière.

Q.3 :
Comment tirer profit du potentiel attractif de notre cadre de vie?

Résumé des échanges

- Les promoteurs doivent être guidés par les élus. Toutefois, il faut demander aux citoyens ce qu'ils désirent pour éviter d'imposer un milieu de vie non désiré.
- La mise en valeur du fleuve et de son littoral doit devenir un projet métropolitain. Par exemple, le prolongement de la promenade Samuel-de-Champlain dans l'est de la région métropolitaine s'inscrit dans cette vision. D'ailleurs, certaines villes américaines de la zone des Grands Lacs ont exproprié quelques mètres de terrains en bordure des lacs afin de redonner accès à la population aux cours d'eau.
- La création de nouveaux parcs linéaires (Ex. : rivière Montmorency) et intergénérationnels est aussi plus que souhaitable de manière à mettre en valeur nos ressources naturelles les plus remarquables.
- Il apparait important que les municipalités de la CMQ préservent et mettent en valeur leurs richesses naturelles et patrimoniales. Les projets de développement ne doivent pas mettre en danger la ceinture verte puisqu'il s'agit d'un produit distinctif qui détermine une partie de l'identité métropolitaine. Un effort doit être fait afin de développer nos milieux naturels tout en protégeant la qualité des paysages métropolitains.
- Les municipalités de la CMQ devraient favoriser l'interconnexion des pistes cyclables. À ce sujet, un projet de navettes pour les vélos (traversiers) devrait être évalué. En outre, il serait pertinent de raccorder les réseaux vert, bleu et blanc, développer une stratégie métropolitaine sur le tourisme et construire des infrastructures mettant en valeur les richesses touristiques (Ex. : l'implantation de bureaux touristiques).
- L'attractivité de la région métropolitaine dépend de notre capacité à contrôler la congestion routière. Pour y arriver et éviter d'ajouter des automobiles sur les routes, le développement du transport en commun est primordial. Il serait utile de développer une stratégie de transport régional en partenariat avec les ministères et l'ensemble des municipalités de la région.

- Les jeunes familles s'établiront dans la région en fonction de la qualité des équipements culturels et sportifs qu'on y trouve, mais également en fonction de l'accessibilité au transport en commun. Toutefois, il serait important de ne pas oublier qu'un environnement sécuritaire est également très important pour les personnes retraitées et les jeunes familles.
- La qualité de l'architecture laisse à désirer dans certains secteurs, ce qui nuit à l'attractivité de la région. Pour ce faire, il faudrait favoriser l'esprit d'innovation de nos promoteurs immobiliers et associer davantage les architectes et les urbanistes dans les projets de développement.

DÉFI 1 : ATTIRER

Orientations préliminaires retenues

+ Favoriser des milieux de vie et des espaces économiques viables, sécuritaires, diversifiés, multifonctionnels (commerces, services, loisirs, emplois, etc.), écoresponsables, accessibles et innovants;
+ Privilégier la densification tout en respectant les particularités (spécificités) locales des milieux urbains et périurbains;
+ Faire du fleuve et de son littoral un projet métropolitain et le promouvoir (et voir s'il y en a d'autres cours d'eau à retenir comme la rivière Montmorency);
+ Mettre en valeur l'agriculture et limiter les empiètements en milieu agricole en tenant compte des besoins et d'une politique métropolitaine (dont la qualité des sols et le moindre impact);
+ Protéger et mettre en valeur nos richesses naturelles et patrimoniales et en faire des projets métropolitains;
+ Protéger les paysages (agricole, forestier, urbain, ceinture verte et fluvial) et planifier leur évolution;
+ Préserver le caractère distinctif du milieu périurbain;
+ Construire des milieux bâtis de qualité, plus harmonieux et plus durables;
+ Miser sur les équipements et infrastructures récréotouristiques et culturels à l'échelle métropolitaine.

4.3.2 DÉFI 2 : bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable

Au cours des 60 dernières années, l'évolution de notre mode de vie ainsi que le type de développement urbain privilégié ont nettement contribué à accroître le nombre de déplacements nécessaires entre les lieux de résidence et les lieux d'activités (travail, commerce, loisirs, etc.) ainsi que les distances à parcourir. Cette tendance à la dispersion des activités sur le territoire peut notamment accroitre, si elle n'est pas bien planifiée, le coût des infrastructures, la congestion routière et les risques environnementaux. Afin de bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable, et proposer un certain nombre d'orientations, deux questions furent posées aux élus lors du Forum métropolitain.

Q.4 :

Comment orienter la localisation de la croissance urbaine?

Résumé des échanges

- Les municipalités devraient développer de nouveaux secteurs en tenant compte de l'offre en transport en commun pour éviter que les citoyens aient d'énormes distances à parcourir.
- Il serait opportun d'orienter la croissance urbaine en créant des pôles où les services seraient regroupés (équipements collectifs, garderies, arénas, etc.). Ceci permettrait de mettre en valeur le transport en commun en facilitant les déplacements des jeunes familles.
- Chaque municipalité devrait se développer sans se laisser influencer par les promoteurs immobiliers. Elle devrait privilégier la densification tout en respectant les particularités du milieu. Les constructions devraient également être plus harmonieuses et plus durables.

- Le partage de l'assiette fiscale est nécessaire pour encourager les comportements écoresponsables sur le territoire de la CMQ. En effet, certaines municipalités se sont dotées de normes environnementales particulièrement ambitieuses. Les municipalités qui se développement sans s'imposer ce genre de contraintes devraient partager leurs revenus avec celles qui se sont engagées à demeurer verte.

Q.5 :

Comment structurer le territoire pour favoriser la mobilité durable, réduire la dépendance à l'auto et diminuer la distance résidence-travail?

Résumé des échanges

- La densification de certains axes et de certains pôles importants ainsi que la création de pôles de services réduiraient les distances de déplacement et encourageraient les citoyens à prendre le transport en commun. En outre, la répartition des emplois commerciaux, gouvernementaux et industriels sur tout le territoire métropolitain réduirait les distances à parcourir par les citoyens.



- La création d'une agence métropolitaine de transport en commun, semblable à celle de Vancouver, serait une solution à envisager pour mieux gérer les défis métropolitains de mobilité durable. Cet organisme permettrait à l'ensemble des municipalités de profiter équitablement des avantages du transport en commun.
- La région métropolitaine devrait se doter d'un plan de développement de la mobilité durable couvrant plusieurs décennies.
- Le transport en commun devrait être mieux distribué sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des lignes de trains de banlieue reliant les MRC et les pôles urbains majeurs pourraient répondre à ce besoin.
- Le ministère des Transports devrait créer un bureau de coordination des grands travaux afin de réfléchir et coordonner, conjointement avec les municipalités de la CMQ, les infrastructures régionales majeures à rénover, modifier ou créer.
- La réduction de l'espace routier accordé aux voitures est une option à explorer pour favoriser l'utilisation du transport en commun.
- Les infrastructures routières devraient être réparées et adaptées afin que nos citoyens se déplacent plus aisément vers les lieux de travail, les zones résidentielles et les services de transport en commun.
- La CMQ devrait miser sur une offre de transport en commun intégré, abordable et accessible. L'accessibilité aux modes de transport alternatifs devrait être développée en synergie avec le réseau de transport en commun.
- Les membres de la CMQ doivent s'unir pour inciter le gouvernement à financer davantage le transport en commun au détriment de la construction de nouvelles infrastructures routières.

DÉFI 2 : STRUCTURER

Orientations préliminaires retenues

+ Miser sur la multipolarité;
+ Planifier, identifier et densifier les pôles, les noyaux et les axes structurants en milieu urbain et périurbain, en répondant à des besoins à long terme;
+ Utiliser la mobilité durable (le transport collectif, le transport actif, le train, etc.) pour orienter et structurer le développement;
+ Développer des centres multifonctionnels associés au transport collectif (TOD);
+ Faire de la mobilité durable un enjeu métropolitain;
+ Promouvoir une vision métropolitaine du transport pour l'ensemble de la région avec tous les acteurs concernés;
+ Se doter d'une vision globale et métropolitaine en ce qui a trait au transport;
+ Être solidaire dans la promotion et le développement de la mobilité durable;
+ Privilégier les investissements dans les transports collectifs.

4.3.3 DÉFI 3 : construire une région métropolitaine durable

Pour être compétitives et attractives à l'échelle nationale et internationale, les grandes régions métropolitaines doivent se doter d'une stratégie d'aménagement durable bien adaptée à leur territoire afin de se démarquer et d'augmenter leur rayonnement. Un aménagement qualifié de durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il doit également prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Afin de répondre à ce défi et proposer un certain nombre d'orientations, deux questions furent posées aux élus lors du Forum métropolitain.



Q.6 :
Comment consommer moins d'espaces?

Résumé des échanges

- La densification des espaces, surtout à proximité des services de transport en commun, devrait être privilégiée avant d'agrandir les périmètres urbains. Toutefois, l'ouverture de nouveaux périmètres urbains devrait être possible lorsque de nouveaux besoins font leur apparition.
- Les municipalités doivent saisir les opportunités de requalification lorsque celles-ci se présentent. Il est en effet possible de se procurer certains terrains ou immeubles pour mettre fin à des droits acquis et orienter le développement de nouveaux projets.
- La notion de proximité travail-résidence devrait guider les efforts de requalification et consolidation du tissu urbain. La création de commerces de proximité permettrait aussi de maximiser l'utilisation du territoire.

- La densification du territoire n'est pas incompatible avec le développement de milieux de vie de qualité. Le document de travail du Forum métropolitain intitulé « Milieux périurbains : exemples de développement d'ici et d'ailleurs » propose de nombreux exemples de développement adaptés à chacune des particularités du territoire métropolitain. Il est en effet possible d'offrir plusieurs types de produits résidentiels en fonction des clientèles.
- La densification devrait se faire principalement dans les pôles et le long des axes déjà desservis par le transport en commun. Dans d'autres cas, de nouvelles lignes de transports en commun devraient être créées pour encourager la densification de certaines parties du territoire métropolitain.
- La densification des pôles et axes structurants favorisera la proximité des services et l'économie des déplacements. Il s'agit de mieux gérer l'urbanisation en favorisant la mise en place de cibles de densité. Le développement basé sur le laisser-faire n'a donc plus sa place.
- Il est nécessaire de conserver des territoires pour le développement futur de nouveaux parcs technologiques. En outre, certains territoires devront être conservés afin de créer des parcs industriels ou des zones commerciales qui rapprocheront les citoyens de leur travail.

Q.7 :

Comment améliorer nos rapports avec les milieux naturels afin de préserver davantage nos ressources en eau et la biodiversité de notre territoire?

- La région métropolitaine devrait se positionner pour devenir la région la plus verte du Québec. Il s'agit d'un objectif structurant qui favorisera la réalisation de projets verts.
- Le territoire de la CMQ n'est pas dans la moyenne nationale en ce qui concerne la protection des espaces naturels. Par conséquent, la région doit accroitre sa part de territoires protégés pour atteindre la cible minimale fixée à 8 %. Ces territoires ne devront jamais être développés.
- La CMQ doit protéger et mettre en valeur ses milieux naturels.
- La CMQ ne doit pas se limiter à assurer la qualité de l'eau. Elle doit se fixer des objectifs plus ambitieux pour assurer la pérennité de toutes les ressources naturelles sur le plan de la qualité et de la quantité.
- La CMQ doit accroitre la surveillance des fosses septiques déficientes pour atténuer les impacts négatifs de ces installations sur la qualité des eaux.

DÉFI 3 : DURER

Orientations préliminaires retenues

+ Faire et promouvoir une région métropolitaine verte;
+ Requalifier et consolider de façon proactive les espaces résidentiels, commerciaux, parcs technologiques et industriels existants (avant d'ouvrir de nouveaux développements);
+ Développer de nouveaux espaces résidentiels, commerciaux, parcs technologiques et industriels (lorsque nécessaire) en respect des orientations du plan métropolitain;
+ Favoriser l'innovation afin de répondre aux enjeux de la croissance résidentielle, économique, commerciale;
+ Considérer l'ouverture des périmètres urbains selon une vision métropolitaine du développement;
+ Renforcer la protection et la mise en valeur de nos richesses naturelles, des milieux naturels et des boisés urbains pour arriver aux standards internationaux;
+ Faciliter la mise en place d'un réseau vert, bleu et blanc;
+ Assurer la pérennité de la ressource eau en qualité et en quantité sur tout le territoire métropolitain;
+ Répondre aux enjeux du vieillissement de la population et prévoir les espaces résidentiels nécessaires et de qualité (lien avec le premier défi).

5. PROCHAINES ÉTAPES

En vertu du projet de loi 58 sanctionné par le gouvernement le 2 juin 2010, la CMQ doit adopter un « projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* » d'ici le 30 avril 2011, le soumettre à la consultation publique puis adopter la version finale du PMAD d'ici le 31 décembre 2011.

Le Forum 2010 constituait une étape importante du dialogue entre l'ensemble des élus(es) des municipalités du territoire dans le but d'élaborer ce premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la CMQ. Ce Forum a permis de prendre conscience des principaux défis à relever en matière d'aménagement du territoire et d'élaborer ensemble un certain nombre d'orientations préliminaires pour la poursuite des travaux.

D'ici le mois de décembre 2010, un avant-projet de PMAD devrait être soumis au conseil de la CMQ. Celui-ci sera principalement de nature stratégique et proposera plusieurs orientations, objectifs et mesures devant guider l'aménagement de la région métropolitaine.

Par la suite, cet avant-projet sera bonifié, entre autres par l'ajout d'un document complémentaire comprenant, notamment, une partie des normes déjà contenues dans les trois règlements de contrôle intérimaire déjà adoptés par la CMQ.

Au plus tard le 30 avril 2011, un projet de PMAD regroupant à la fois le document stratégique et le document complémentaire sera soumis au conseil de la CMQ pour adoption. Suivront alors les assemblées de consultation publique qui se tiendront dans chacune des cinq composantes de la CMQ : agglomération de Québec, Lévis et MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

À l'automne 2011, à la suite du dépôt du rapport de consultation et de la réception des commentaires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le projet de PMAD sera de nouveau bonifié afin de permettre son adoption pour le 31 décembre 2011, soit à l'intérieur du délai fixé par le gouvernement.

Tout au long de ce processus, les élus du conseil de la CMQ seront consultés. De plus, différents moyens seront également mis en œuvre pour intégrer l'ensemble des élus du territoire de la CMQ à la réflexion en cours.



ANNEXES

ANNEXE 1 PARTICIPANTS AU FORUM

Agglomération de Québec :	25
Ville de Lévis :	16
MRC de L'Île-d'Orléans :	9
MRC de La Jacques-Cartier :	32
MRC de La Côte-de-Beaupré :	30
TOTAL :	112

















ANNEXE 2 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Transmis avant le Forum



Bâtir 2031, Forum métropolitain des élus (es)
Document de consultation

Ce document présente les trois grands défis qui interpellent les élus de la Communauté métropolitaine de Québec (attirer, structurer, durer) et soulève des questions pour chacun d'eux.



Scénarios d'aménagement
Des pistes de réflexion pour bâtir 2031

Ce document présente quatre scénarios possibles d'aménagement : disperser, consolider, polariser et préserver. Il suscite la réflexion en permettant de visualiser les impacts des choix futurs d'aménagement.



Exemples de densité sur le territoire
de la Communauté métropolitaine de Québec

Ce document présente trente projets aux densités variées réalisés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec tant en milieu urbain qu'en milieu périurbain. Il illustre les différentes formes que peut prendre la densification des milieux.



Guide de référence des façons de faire innovantes et durables pour aménager l'espace métropolitain

Ce document présente six nouvelles façons de concevoir et d'aménager l'espace afin de créer des milieux de vie diversifiés qui protègent l'environnement et proposent des solutions aux problèmes de mobilité.

Remis sur place



Milieux périurbains Exemples de développement d'ici et d'ailleurs

Ce document présente douze projets d'habitation utilisant des stratégies innovantes d'aménagement durable en milieu périurbain. Les exemples présentés misent sur la conservation et la valorisation des paysages, des environnements sensibles ainsi que la consolidation des milieux urbanisés auxquels ils se greffent.



MuniExpress - Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines

Publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ce document vise à résumer le contenu de la nouvelle loi adoptée le 2 juin 2010. Cette dernière précise que les communautés métropolitaines produiront un plan métropolitain d'aménagement et de développement tandis que les MRC comprises sur son territoire réaliseront un schéma d'aménagement et de développement conforme au *Plan*.

ANNEXE 3 REVUE DE PRESSE

*** LE DEVOIR, 16 juin 2010, A6**

Différends à la Communauté métropolitaine de Québec

Les élus débattront samedi à huis clos

ISABELLE PORTER

Québec — Le maire de Québec, la mairesse de Lévis et les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) auront une occasion de plus de discuter, loin des caméras, de leur différend au sujet de la protection des sources en eau potable, lors d'une rencontre samedi.

Ce forum qui doit se dérouler une bonne partie de la journée au Centre des congrès de Lévis vise à définir les grandes orientations de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) d'ici à 2031. Au menu: des échanges sur le transport et les enjeux soulevés, la semaine dernière, par le Comité de mobilité durable, et on ratisse plus large en traitant de questions comme les aires protégées et la protection des terres agricoles. Une démarche devant donner naissance au nouveau *«schéma d'aménagement»* de la CMQ.

Le différend sur la protection des sources en eau potable pourra être dicsuté

Tous les maires et conseillers de la région ont été invités et 125 d'entre eux avaient confirmé leur présence hier, dont le maire Régis Labeaume, la mairesse de Lévis Danielle Roy-Marinelli et les préfets des MRC.

Pas question pour les médias d'y assister toutefois, la rencontre de samedi se tenant à huis clos. À la CMQ, on nous explique que cela n'a rien à voir avec le conflit sur le règlement de contrôle intérimaire (RCI) que le maire Labeaume cherche à faire voter à la CMQ pour freiner l'étalement urbain et protéger l'approvisionnement en eau potable.

«Il n'y a pas de débat prévu sur les prises d'eau. Cela étant dit, si les élus veulent s'en servir comme exemple, libre à eux», a expliqué le secrétaire de la CMQ, Benoît Massicotte. *«C'est un forum où il n'y aura pas de décision. Comme le dit* Le Petit Robert, *un forum, c'est un lieu d'échanges.»*

Les journalistes n'avaient pas pu non plus assister aux échanges entre les élus avant la fameuse séance extraordinaire du 8 juin au cours de laquelle M. Labeaume s'en était pris à la mairesse Roy-Marinelli.

Après s'être réunis à huis clos, les élus s'étaient présentés en retard à la séance publique. Le compromis trouvé derrière les portes closes a d'ailleurs été approuvé par vote en quelques minutes à peine en dépit de la colère de Régis Labeaume.

Paradoxalement, la dite colère découlait du fait que les élus ne s'entendaient pas sur ce que le public devait savoir de leurs échanges à huis clos, le maire Labeaume reprochant justement à la mairesse de Lévis d'en dire trop sur les négociations.

«Je trouve ça détestable, ce que la mairesse vient de faire là. Quand tu viens de l'entendre, c'est vraiment inutile de se faire du capital politique», avait alors lancé le maire de Québec. Une conseillère de Lévis était par la suite intervenue pour enjoindre à la mairesse de dire aux journalistes *«comment le maire la* [traitait]» loin des caméras.

Les élus doivent se retrouver le 22 juin à la CMQ pour voter sur le RCI soumis par le maire de Québec. La MRC de la Jacques-Cartier, dont le territoire est particulièrement visé par ce règlement, a fait savoir qu'elle voterait contre le RCI, et les règles de la CMQ prévoient qu'il lui suffirait d'un appui pour le bloquer par veto. Pressentant un tel scénario, le maire Labeaume a déjà fait savoir qu'il était prêt à porter sa cause devant le ministre des Affaires municipales ou les tribunaux.

Le Devoir

Communauté métropolitaine de Québec

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Bâtir 2031 – La CMQ tient un forum réunissant les élus municipaux de la région métropolitaine de Québec

Québec, le 17 juin 2010 – Le 19 juin prochain, plus de 130 élus municipaux des vingt-huit municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) se réuniront au Centre des congrès de Lévis afin de débattre des orientations à privilégier pour relever les défis de la région métropolitaine de Québec en matière d'aménagement et de développement au territoire.

Un thème à l'ordre du jour : Bâtir 2031. À quoi ressemblera la région de Québec en 2031? Comment allons-nous y vivre? Le Forum 2010 de la CMQ sera l'occasion pour les élus d'engager le dialogue sur ces questions et de dégager ensemble des éléments de convergence qui constitueront leur feuille de route pour l'avenir.

Le Forum met l'accent sur trois défis. Le premier défi est de faire de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif. Le second est de bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable. Enfin, le troisième a pour objectif de construire une région métropolitaine durable.

La CMQ a l'obligation d'adopter un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la région métropolitaine de Québec. Véritable outil de planification stratégique, le PMAD contribuera à l'attractivité, la cohérence et la durabilité du territoire métropolitain. Le projet de PMAD doit être adopté pour avril 2011.

Un fil conducteur entre ces défis : pour une région métropolitaine de calibre national.

Organisme de planification et de coordination, la Communauté métropolitaine de Québec intervient particulièrement en aménagement du territoire, en économie, en transport métropolitain et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 745 000 habitants.

Elle a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent.

— 30 —

Source :
Marc Rondeau
Directeur général
Communauté métropolitaine de Québec
Tél. : 418 641-6250, poste 1201





PARTI QUÉBÉCOIS ET SOUVERAINETÉ

Un référendum «au moment jugé approprié» → 4 et 5

SELON *LA STAMPA*

Mgr OUELLET PROMU LE 1er JUILLET → 12



* LE SOLEIL, 20 juin 2010, 2-3

Forum de la CMQ

Front commun contre l'étalement urbain

Samuel Auger
sauger@lesoleil.com

Le maire Régis Labeaume n'est pas seul dans sa croisade pour densifier la région de Québec et contrer l'étalement urbain. Plus de 130 élus de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont amorcé hier une réflexion de 10 mois visant à dessiner le portrait de la région d'ici 2031. Maires et préfets seraient désormais unanimes dans leur volonté de freiner la dispersion en banlieue, une approche jugée trop coûteuse et peu durable.

«Le *statu quo* est impensable. On ne peut pas continuer à suivre les tendances actuelles», a affirmé hier le directeur général de la CMQ, Marc Rondeau, en marge du forum Bâtir 2031.

Le constat dressé est sans détour. Sans une modification de l'aménagement territorial, la région perdrait pas moins de 5000 hectares en terres humides et en secteurs boisés d'ici 2031, et verra disparaître plus de 1500 hectares de terres agricoles.

À ce bilan environnemental s'ajoutent des coûts onéreux pour l'immobilisation des nouvelles routes desservant des quartiers plus éloignés.

Cet état des lieux n'a pas été contesté, hier. Les statistiques prévoient en effet une forte pression démographique sur la région. La population de la grande région de Québec sera en pleine croissance et pourrait atteindre 887 757 personnes en 2031.

La demande en parcs industriels ferait un bon notoire, atteignant jusqu'à 16,2 millions de pieds carrés seulement pour Québec et Lévis. C'est plus du double de la zone industrielle et technologique encore disponible dans toute la CMQ. Et les immeubles de bureaux ne seront pas en reste : il manquera 3,5 millions de pieds carrés d'espace pour les entreprises de Québec et de Lévis... sans compter les besoins des MRC environnantes.

MANQUE DE PLACE D'ICI 20 ANS

La région risque donc de manquer d'espace d'ici 20 ans. «Il y a des constats qui font l'unanimité chez les élus, dont le fait que nous devrons vivre avec moins d'espace. Nous sommes d'accord sur les orientations à donner à la région. La question, maintenant, c'est : "Comment y arriver?"» explique Marc Rondeau.

La table est donc mise pour l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire. Une loi provinciale exige de nos représentants le dépôt de ce projet régional d'ici avril. Des consultations auront lieu à l'automne 2011. Le plan de match final de-

vra être adopté au plus tard en décembre 2011.

Les orientations urbaines exactes seront l'objet de discussions. Mais déjà, les documents dont *Le Soleil* a obtenu copie mettent de l'avant des projets de densifications urbaines le long des axes de transport en commun et la revitalisation de quartiers existants. Les écoquartiers, les voies réservées et les aménagements piétonniers y ont la part belle. Le projet de tramway n'y est pas inscrit tel quel, bien que des chiffres rappellent la forte augmentation de densité de population qu'engendre la mise en place d'un système léger sur rail (SLR).

« Il y a des constats qui font l'unanimité chez les élus, dont le fait que nous devrons vivre avec moins d'espace »

— Le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec, Marc Rondeau

MIXITÉ RÉSIDENTIELLE

La vision de l'urbanisme mise en relief par les documents évoque la notion de mixité résidentielle, où le commercial côtoie le résidentiel. On y trouve également des références aux quartiers à échelle humaine, à une plus grande diversité des habitations et à la limitation de l'étalement urbain et des déplacements en automobile.

Ces notions dépassent le cadre de la seule ville de Québec. Des exemples de densification urbaine sont recensés autant pour Lévis et Lac-Beauport que pour des municipalités plus éloignées telles Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ou Fossambault-sur-le-Lac.

La démarche toucherait autant les citoyens du quartier Saint-Roch que ceux de Saint-Augustin-de-Desmaures. Un des quatre scénarios soumis aux élus propose une densification importante dans presque toute la CMQ, principalement le long des rives du fleuve Saint-Laurent.

Selon ce scénario, la moyenne de terrains détenus par chaque citoyen passerait de 0,08 hectare à 0,05 hectare d'ici 2031. Une baisse de 60 % de l'espace individuel moyen.

Une autre voie propose de contrôler la croissance et de permettre le développement près des pôles et le long des axes de développement existants. Ce réaménagement territorial aurait des répercussions considérables sur la biodiversité (45 % de réduction d'impact) et augmenterait de 35 % le nombre de ménages habitant à proximité d'une ligne d'autobus majeure.

« C'est pour les aider, les élus ne vont pas voter sur un scénario précis ou autre », prévient toutefois Marc Rondeau. « Ça pourrait être ultimement une combinaison de différents scénarios. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut continuer avec les tendances actuelles. » *Avec la collaboration de Josianne Desloges*

60 %
de baisse
moyenne anticipée de l'espace disponible par citoyen en 2031

5466
hectares
disparaîtront en milieu humide et boisé en 2031 si la tendance se maintient

89 222
nouveaux ménages possibles à Québec d'ici 2031

102 %
d'augmentation du temps moyen de parcours sur certains axes routiers entre 2003 et 2007

39 %
de réduction de coûts liés à la construction de routes advenant une densification

* LE SOLEIL, 20 juin 2010, 3

Forum de la CMQ

MORATOIRE SUR LA CONSTRUCTION DANS LE BASSIN VERSANT

Près d'une entente

Les élus de la MRC de La Jacques-Cartier rencontreront le maire Régis Labeaume demain pour discuter du moratoire de 75 jours sur la construction dans le bassin versant. Ils lui proposent des modifications qui permettraient de protéger l'eau potable de la rivière Saint-Charles sans toutefois freiner le développement de leurs municipalités. Si le climat d'entente qui régnait au forum de la Communauté urbaine de Québec (CMQ) hier se maintient, le moratoire, bonifié, devrait être adopté mardi.

«On n'est jamais en opposition chez nous, on est en mode solution», a signalé Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, en sortant de la rencontre à huis clos qui avait lieu à Lévis. «On vient de faire parvenir un document à la Communauté urbaine de Québec où on suggère des solutions. On a bonifié la résolution qui a été adoptée le 9 juin», a expliqué M. Marcotte, en ajoutant qu'il devait, avec le maire de Lac-Beauport, rencontrer M. Labeaume demain après-midi.

«Si les gens de la MRC de La Jacques-Cartier présentent de petites modifications au RCI [règlement de contrôle intérimaire], d'après moi, ils devraient arriver à un terrain d'entente et il y aura consensus», croit la mairesse de Lévis, Danielle Roy Marinelli. «Sinon, Lévis devra se positionner.» Le moratoire amendé permettra, par exemple, la construction de résidences avec fosses septiques près du bassin versant, «mais il devra y avoir une certification supplémentaire, une exigence plus sévère». Attablée avec quelques membres du CMQ, Mme Roy Marinelli proposait même d'instaurer un contrôle normé qui harmoniserait les réglementations sur les fosses septiques à la grandeur de la CMQ.

La mairesse entend appuyer les propositions de La Jacques-Cartier si celles-ci sont raisonnables : «Aujourd'hui, c'était clair que la volonté n'était pas d'empêcher les MRC de se développer. Mais elles doivent le faire avec des normes très sévères.»

L'ÉCOUTE AU RENDEZ-VOUS

Les 125 élus des 28 villes et municipalités de la CMQ sont sortis ravis de leurs échanges de la journée. «Le respect et l'écoute étaient là», raconte le conseiller de l'opposition à Québec Yvon Bussières. «M. Labeaume a été ce matin ce qu'on attend de lui : un collègue de travail.» L'harmonie semblait rétablie entre le maire de Québec, aussi président du conseil de la CMQ, et les élus des environs. «Il y a eu des consensus sur les façons de faire. Chacun a eu le temps de s'exprimer sur le développement d'un plan métropolitain», a confié la mairesse de Lévis.

«On a dit qu'on était capables de travailler sans avoir une menace de moratoire au-dessus de la tête, ça a été très clair. On n'est pas contre le fond, mais des fois dans la manière...» a relaté M. Marcotte.

Chose certaine, les frictions de la semaine dernière auraient pu être évitées. «On avait déjà un plan d'action, qui devait être déposé à la mi-juin», a glissé M. Marcotte. C'est d'ailleurs de ce plan que sont tirées les solutions qui seront discutées demain. *Josianne Desloges*

* LE SOLEIL, 20 juin 2010, 2

Forum de la CMQ

Dans la lignée du plan Labeaume

Densification, limitation de l'étalement urbain, aménagement du territoire en fonction du transport en commun, les documents de réflexion du forum Bâtir 2031 reprennent plusieurs thèmes récurrents du Plan de mobilité durable déposé par le maire Régis Labeaume la semaine dernière. «Il faut que ça soit cohérent avec le plan de la Ville de Québec», reconnaît Marc Rondeau, directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Le maire Labeaume est d'ailleurs président du conseil de la CMQ.

«Le plan de M. Labeaume, ce sont les équipements, les infrastructures, ajoute M. Rondeau. Pour la CMQ, le but, c'est de déterminer comment l'aménagement du territoire peut servir ces équipements et le principe de mobilité durable. Tout le monde est d'accord là-dessus : il faut que le développement aille là où il y a du transport.» ***Samuel Auger***

En manchette

21 juin 2010

Québec – Unanimes dans leur volonté de densifier la région et contrer l'étalement urbain, quelque 130 élus de la CMQ ont entrepris, samedi, une réflexion de 10 mois visant à dessiner le portrait de la Capitale-Nationale en 2031.

Selon Le Soleil, les élus qui ont participé à la rencontre de la Communauté métropolitaine de Québec auraient dressé un constat sans détour. Ainsi, sans une modification aux pratiques qui ont cours en matière d'aménagement du territoire, il semble que la région perdra pas moins de 5000 hectares en terres humides et en secteurs boisés d'ici 20 ans, en plus de voir disparaître plus de 1500 hectares de terres agricoles.

« Il y a des constats qui font l'unanimité chez les élus, dont le fait que nous devrons vivre avec moins d'espace. Nous sommes d'accord sur les orientations à donner à la région. La question, maintenant, c'est : comment y arriver? », s'interroge le directeur général de la CMQ, Marc Rondeau.

Les éléments de réponses devront se retrouver dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire devant être adopté d'ici avril 2011.

* LE SOLEIL, 20 juin 2010, 3

Forum de la CMQ

TOUS EN AUTO...

Venus pour rêver 2031, discuter de transport en commun, de développement durable, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, tous les participants de la rencontre des élus de la Communauté urbaine de Québec, hier, au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, s'étaient déplacés... en voiture. Pas l'ombre d'un autobus. «On sait qu'on a un problème de transport à Lévis, mais ça va se régler. On arrive à un terrain d'entente avec le MTQ [ministère des Transports du Québec]», a annoncé au *Soleil* la mairesse Danielle Roy Marinelli. «Ça fait très longtemps qu'on en parle, mais la subvention devrait être annoncée cette semaine. Ensuite, notre société de transport va mener une consultation publique dans les arrondissements pour savoir de quelle façon on va modifier notre réseau, et on va aller de l'avant.»

Josianne Desloges

Union des municipalités du Québec
www.umq.qc.ca

FORUM
À quoi ressemblera la région de Québec en 2031?

Québec, le 21 juin 2010 - Samedi dernier, plus de 130 élus municipaux des vingt-huit municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) se sont réunis au Centre des congrès de Lévis afin de débattre des orientations à privilégier pour relever les défis de la région métropolitaine de Québec en matière d'aménagement et de développement au territoire.

Un thème à l'ordre du jour : Bâtir 2031. À quoi ressemblera la région de Québec en 2031? Comment allons-nous y vivre? Le Forum 2010 de la CMQ a été l'occasion pour les élus d'engager le dialogue sur ces questions et de dégager ensemble des éléments de convergence qui constitueront leur feuille de route pour l'avenir.

Le Forum a mis l'accent sur trois défis. Le premier défi est de faire de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif. Le second est de bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable. Enfin, le troisième a pour objectif de construire une région métropolitaine durable. Un fil conducteur entre ces défis : pour une région métropolitaine de calibre national.

Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6250
Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca

Communauté métropolitaine de Québec

***Bâtir.** Dans un même esprit.*